

OPERATIONNEL
DEPUIS AOÛT 2017

Assistance Technique du Département

Proximité, conseil, animation
auprès des élus

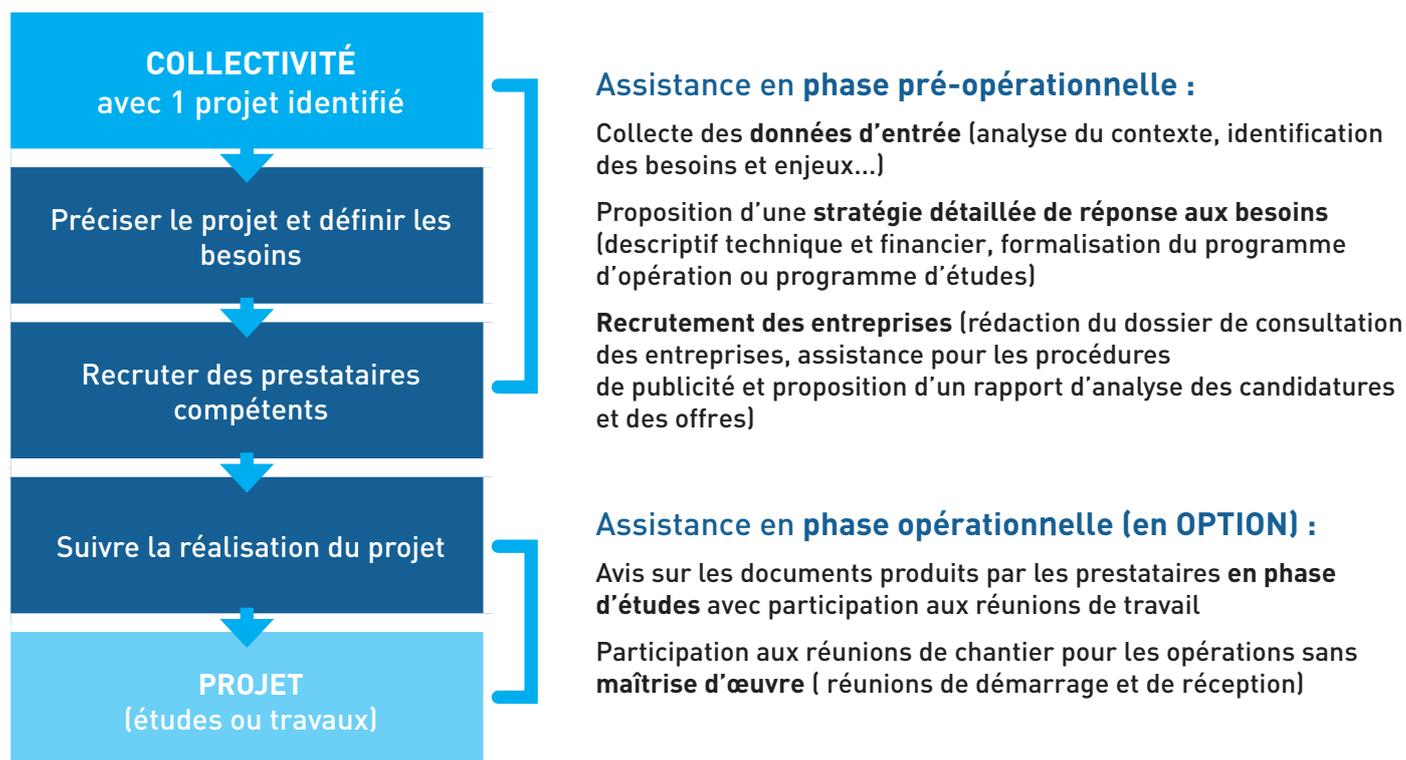
Appui à la mise en œuvre d'un projet de voirie, de bâtiment, d'aménagement, d'équipements publics...

Nous vous accompagnons étape par étape, de l'identification de vos besoins
à la réalisation concrète de votre opération (études ou travaux)

VOS QUESTIONS	NOS RÉPONSES
Comment identifier précisément mes besoins ?	Nous vous rencontrons pour comprendre votre projet et cerner vos attentes
Est-ce que mon projet est faisable ?	A partir de vos attentes, nous réalisons une analyse d'opportunité, une estimation financière et un plan de financement prévisionnel
Comment puis-je recruter des prestataires compétents ?	Nous vous proposons un appui global pour recruter des prestataires : rédaction d'un dossier de consultation des entreprises, assistance pour les procédures de publicité et proposition d'un rapport d'analyse des candidatures et des offres
Comment puis-je savoir si je respecte bien toutes les réglementations ?	Nous vous proposons une analyse juridique (urbanisme, accessibilité, environnement, énergie...)
NOUS SÉCURISONS VOS DÉMARCHES	



L'intervention de l'Assistance Technique dans le détail :



Une Assistance Technique modulable, adaptée à vos besoins

Les modalités de rémunération (tarifs 2018) :

Grille de rémunération	Complexité faible	Complexité moyenne	Complexité forte
Partie fixe	400 €	800 €	1 200 €
du 1 ^{er} au 500 ^{ème} hab.	0,60 € / hab	1,00 € / hab	1,40 € / hab
du 501 ^{ème} au 2 000 ^{ème} hab.	0,20 € / hab	0,40 € / hab	0,60 € / hab
du 2 001 ^{ème} au 5 000 ^{ème} hab.	0,15 € / hab	0,20 € / hab	0,25 € / hab
à partir du 5 001 ^{ème} hab.	0,05 € / hab	0,10 € / hab	0,15 € / hab

Nos premiers conseils ne vous engagent pas, n'hésitez pas à nous contacter

Qui contacter ?

Département de la Meuse

Direction des Territoires

Service de l'Environnement et de l'Assistance technique

Tél. : 03.29.45.77.63



Assistance Technique du Département

Proximité, conseil, animation
auprès des élus

Appui à la gestion patrimoniale de la voirie et des ouvrages d'art

Nous vous accompagnons au quotidien dans la gestion administrative,
réglementaire et technique de votre patrimoine routier

L'intervention de l'Assistance Technique dans le détail :

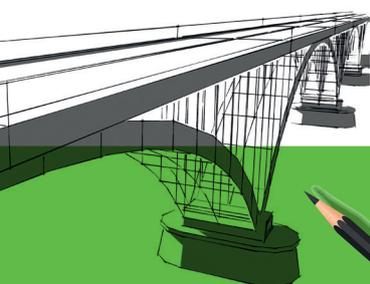
➔ Voirie communale :

- Assistance à la préparation des arrêtés de circulation
- Assistance à la gestion des autorisations de voirie
- Assistance à la rédaction du tableau de classement unique des voies communales (1 fois par an)
- Assistance à la procédure de classement et déclassement des voies (1 fois par an)
- Assistance à l'élaboration d'un programme d'entretien et de réparation de la voirie communale (1 fois tous les 3 ans)

➔ Ouvrages d'art (pont, mur de soutènement, tunnel...) :

- Assistance à la connaissance et à la surveillance des ouvrages d'art (1 fois tous les 3 ans)
- Assistance à l'élaboration d'un programme d'entretien des ouvrages d'art (1 fois tous les 3 ans)

Une Assistance Technique à votre disposition



Les modalités de rémunération (tarifs 2018) :

Grille de rémunération	Montant*
du 1 ^{er} au 500 ^{ème} hab.	0,80 € / hab / an
du 501 ^{ème} au 2 000 ^{ème} hab.	0,40 € / hab / an
du 2 001 ^{ème} au 5 000 ^{ème} hab.	0,20 € / hab / an
à partir du 5 001 ^{ème} hab.	0,10 € / hab / an

* Montant minimal de rémunération : 300€/an

Qui contacter ? Les Agences Départementales d'Aménagement (ADA)

ADA de Stenay

11 Avenue de Verdun
55700 STENAY
Tél: 03 29 80 30 20

ADA de Verdun

55 Avenue Miribel
55100 VERDUN
Tél: 03 29 80 52 70

ADA de Bar-le-Duc

3 impasse Varinot
55000 BAR LE DUC
Tél: 03 29 77 78 70

ADA de Commercy

Impasse Henri Garnier
55200 COMMERCY
Tél: 03 29 89 00 59

Une Assistance Technique de proximité